

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL

COMpte-rendu de la séance du samedi 13 décembre 2025

(Report de la réunion du 5/12 – quorum non atteint)

Ouverture de séance à 10 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAUTY

Le compte-rendu de la séance du 25.10.2025 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Divers tarifs communaux :

Modifications aux tarifs communaux proposées pour 2026 : Brochures rédigées par M. ROUSSEL sur l'église et sur les croix : 7 € ; livret « En chantier, l'église Saint Barthélémy » 12 € ; Supplément pour livraison de bois débité en 50 cm : 20 € ; Location de la salle des associations : forfait 50 € par jour.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence Adour Garonne) :

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, précise que la réglementation fixe une redevance en fonction des performances des réseaux d'eau potable. Ce taux modulé annuellement est de 0,041 ce qui conduit à une redevance de 0,057 € HT pour 2026. Cette somme devra être intégrée au tarif global de l'eau potable.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Redevance assainissement (Agence Adour Garonne) :

De même, la réglementation fixe une redevance en fonction des performances du réseau d'assainissement. Ce taux modulé annuellement est de 0,6 ce qui conduit à une redevance de 0,15 € HT pour 2026. Cette somme devra être intégrée au tarif global de l'eau potable.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Tarif de l'eau et de l'assainissement :

Patrick LAPORTE rappelle le principe retenu chaque année par les élus : une augmentation modeste du mètre cube pour éviter un ratrapage ultérieur brutal. Les nouveaux tarifs sont soumis au vote.

Résultats du vote : Pour : 6 Contre : 2 Abstentions : 0

NB : le tableau des tarifs actualisés est consultable en mairie et sur le site Internet.

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

(Report de la réunion du 5/12 – quorum non atteint)

5 Ouverture anticipée de crédits :

En l'attente de l'adoption du budget 2026, le maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

6 Redevance pour occupation du domaine public routier :

Le maire demande l'autorisation de percevoir la redevance pour occupation du domaine public. Celle-ci est calculée sur la base de 48,65 € par kilomètre en souterrain et 64,87 € par kilomètre en aérien ; Cela permettra une recette d'un montant de 2 169,70 €.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

7 Cession d'un véhicule communal :

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint, indique que le Kangoo mis en circulation en 2001 est désormais hors d'usage. Une offre de cession au plus offrant a été faite. Deux propositions ont été reçues. Il propose de céder le véhicule à l'offre la plus élevée, soit 200 €.

Résultats du vote : Pour : 6 Contre : 1 Abstentions : 1

8 Régime indemnitaire des agents communaux :

Le maire propose de valider le tableau des indemnités versées aux agents communaux pour l'année 2025.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

9 Protection sociale des agents communaux :

Après validation par le Comité technique territorial une nouvelle délibération est soumise au vote des élus pour fixer la participation de la commune à la protection sociale des agents. Cette participation de 15€ par agent est adoptée.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

LAMAZIÈRE-BASSE - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

(Report de la réunion du 5/12 – quorum non atteint)

10 Admission en non-valeur :

Deux créances d'un montant total de 9,35 € sur le budget de l'eau ne justifient pas une procédure de recouvrement. Il est donc proposé d'admettre ces sommes en non-valeur.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

11 Surconsommation d'eau :

Une famille maziéroise conteste le montant de sa facture 2025 d'eau potable en invoquant une augmentation inexplicable du volume d'eau consommée. Patrick LAPORTE, propose de prendre en charge 50 % du montant facturé.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

12 Passerelle du Chambougnol :

La passerelle dite du Chambougnol a été remise en état en partenariat avec les communes de Saint-Pantaléon-de-Lapleau et Saint-Hilaire-Luc. Il convient donc de régler la part de la commune, soit 1 372,70 €.

Résultats du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55.

Prochaine réunion vendredi 23 janvier à 18h.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude PAUTY.



Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.

